Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260902-2026_345-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 15 Août 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 2 Septembre 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 17

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud defin	Maryline Le Picard Josse	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Chloé Guillaume	Lilian Guiguen
Jean-Baptiste Morin			

Absents et pouvoirs : 02

Gaëlle Daboudet	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Timothée Rolland	Pouvoir à	Mickaël Le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Parick Robert est désigné pour remplir cette fonction.

2026-345 – Personnel Communal : Tableau des effectifs au 01.09.2026

Monsieur le Maire,
VU les dispositions du CGCT,

INDIQUE qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 1er septembre 2026
Filière Technique
Grade : Adjoint Technique Territorial
Emploi : Agent d'entretien des locaux communaux et missions annexes
Considérant la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion le 15 Juin 2026 et validée le 16 Juin 2026, vacance pour départ en retraite de l'agent.
sans création de poste, existant depuis le 01/03/2000,

VALIDE la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté au 1er septembre 2026,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents utiles au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les mêmes jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Yves RUFFET, Maire

MAIRIE DE BREHAND
Côtes d'Armor